

Conseil Municipal du 19 février 2020 à 20 heures 30

Le quorum est atteint: le maire et 9 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

Jérémy SICRE a donné pouvoir à Jeanine LAFON.

Lydie NOUYRIT a donné pouvoir à Marie-Jo FOUILHAC.

Sébastien GALLINEAU a donné pouvoir à Jean-Paul MEJECAZES.

Secrétaire de séance: Marie-Agnès THOMAS

Secrétaire auxiliaire: Véronique LAPACHERIE

1-Approbation du compte-rendu du CM du 10/02/20

Le CR est voté à l'unanimité.

2-Approbation des comptes de gestion

Compte de gestion de la commune

En fonctionnement, l'excédent 2019 est de 130 638,47 euros auquel s'ajoutent les 299 333,67 euros d'excédent sur exercices antérieurs.

En investissement, le déficit 2019 est de 437 846,04 euros qui se retranche des 205 136,14 euros d'excédent sur exercices antérieurs.

L'excédent global de clôture ou fonds de roulement ainsi dégagé est de 197 262,24 euros.

Vote à l'unanimité du compte de gestion 2019 du budget communal.

Compte de gestion de l'assainissement

En fonctionnement, l'excédent 2019 est de 6371,73 euros auquel s'ajoute les 22094,98 euros d'excédent sur exercices antérieurs.

En investissement, le déficit 2019 est de 3383,22 euros qui s'ajoute aux 5935,54 euros de déficit sur exercices antérieurs.

L'excédent global de clôture ou fonds de roulement ainsi dégagé est de 19 147,95 euros.

Vote à l'unanimité du compte de gestion 2019 du budget assainissement.

Compte de gestion du lotissement Bertrand

Le dernier terrain a été vendu, courant 2019, pour 16214€.

Le déficit était de 20571€.

N'ayant plus de raison d'être, le budget a été clôturé et les 4357€ de déficit ont été réintégrés dans les comptes du budget communal.

Vote à l'unanimité du compte de gestion 2019 du budget lotissement Bertrandy.

Compte de gestion du lotissement Mas de Charles

Au 1810€ de frais de relevés topographiques de 2018 s'ajoutent, en 2019, les frais d'études pour un montant de 22 148,93€. Le déficit de 23 958,93€ est repris en investissement, par le biais des écritures de stocks.

Vote à l'unanimité du compte de gestion 2019 du budget lotissement Mas de Charles.

3-Vote des comptes administratifs

Jacques Coldefy, maire de Livernon, quitte la salle à 21H10.

Jeanine Lafon, doyenne, préside.

Le compte administratif de la commune présente un résultat comptable identique à celui du compte de gestion.

Vote à l'unanimité des conseillers du compte administratif de la commune.

Le compte administratif de l'assainissement présente un résultat comptable identique à celui du compte de gestion.

Vote à l'unanimité des conseillers du compte administratif de l'assainissement

Le compte administratif du lotissement Bertrandy présente un résultat comptable identique à celui du compte de gestion.

Vote à l'unanimité des conseillers du compte administratif du lotissement Bertrandy.

Le compte administratif du lotissement Mas de Charles présente un résultat comptable identique à celui du compte de gestion.

Vote à l'unanimité des conseillers du compte administratif du lotissement Mas de Charles.

4-Affectation des résultats

Affectation de résultats / Budget communal

Le déficit en investissement, tous exercices confondus, est de 232 709,90 euros avec des Restes à Réaliser pour 47 482,81 euros qui amènent le déficit à 280 192,71 euros.

L'excédent en fonctionnement est de 429 972,14 euros.

L'affectation de résultat sera de 280 192,71 euros au 1068 et les 149 779,43 euros seront portés au crédit du compte 002 en recette de fonctionnement.

L'affectation de résultats est votée à l'unanimité.

Affectation de résultats / Budget assainissement

Le déficit en investissement, tous exercices confondus, est de 9318,76 euros sans Restes à Réaliser soit une affectation de résultats de 9318,76 euros au 1068. Le solde de l'excédent 19147,95 euros est inscrit au 002, en recette de fonctionnement.

L'affectation de résultats est votée à l'unanimité.

Affectation de résultats / Budget lotissement Bertrand

Pas d'affectation de résultats, le déficit sera porté au BP, le budget est clos.

Le compte de résultats est voté à l'unanimité.

Affectation de résultats / Budget lotissement mas de Charles

Pas d'affectation de résultats, le déficit sera inscrit en investissement.

Le compte de résultats est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil à 21H45.

5-Débat d'orientation budgétaire

Pas de débat d'orientation budgétaire qui est laissé aux futurs conseillers municipaux. Une seule proposition : les travaux du coeur de village peuvent être payés sans recours à un emprunt.

6-Cabinet médical

Afin de récupérer la TVA payée, les frais de notaire d'achat du Cabinet vont être passés en investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision.

7-Maison Courdès-facture

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'ouverture de crédits, sur le budget 2020, de 2412€ pour payer une facture parvenue avant le vote du budget.

8-Maison Courdès-subvention

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération demandant les subventions régionales et départementales accordées au titre de la rénovation de la maison Courdès.

9-Amendes de police-subvention

Le conseil municipal vote à l'unanimité la délibération demandant une subvention accordée au titre de la création de trois écluses dans le bourg de Livernon.

10-Changement de copieur

Le conseil municipal vote à l'unanimité moins un (Nicolas Réveillac s'abstient) le renouvellement de la location du copieur de la mairie et de l'entretien de celui de l'école.

11-Informations diverses

Pour l'instant la commune garde la compétence assainissement.

La séance est levée à 22 H 15.